



Réponse du Ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox à la question parlementaire n° 7676 du 27 février 2023 de l'honorable Député Dan BIANCALANA

Ad 1):

Depuis le 1er janvier 2019, le personnel suivant a pu être recruté à titre de renfort au sein de l'Ecole de Police afin de prendre en charge les recrutements extraordinaires de policiers :

Au niveau du personnel policier

- 18 renforts ont pu être attribués à l'Ecole de Police;
- 13 postes ont été créés au niveau des formateurs, toutes matières théoriques et pratiques confondues (1ère année de stage) ;
- 5 policiers ont été mis en place en vue de la création de la nouvelle cellule d'encadrement des stagiaires en phase d'initiation pratique, respectivement période d'observation pratique (2e année de stage).

Au niveau du cadre civil

- 1 conseillère pédagogique pour encadrer et accompagner les formateurs de l'Ecole de Police au niveau pédagogique, méthodique et didactique.

Plusieurs renforts en personnel technique, informatique et administratif ont été réalisés afin de répondre aux besoins administratifs et logistiques supplémentaires engendrés par le nombre important de stagiaires.

Ad 2):

Au niveau des moyens et investissements au profit de l'Ecole de Police, et afin de disposer d'infrastructures adéquates pour accueillir le nombre important de fonctionnaires-stagiaires, l'Ecole de Police a été transférée dans un bâtiment entièrement rénové au Findel. Cette infrastructure a été modernisée d'un point de vue de la consommation énergétique et le matériel didactique a été entièrement digitalisé. A noter dans ce contexte que depuis deux ans, tous les fonctionnaires-stagiaires se voient attribuer une tablette électronique, mettant ainsi à disposition l'ensemble de la documentation scolaire sous forme digitale. Un nouveau hall sportif sur le site même de l'Ecole de Police au Findel sera très prochainement inauguré.

La cybercriminalité est traitée dans le cadre du module Police judiciaire du programme de formation des futurs policiers.

Ad 3.) :

La période de stage n'a pas été réduite, car elle affiche toujours une durée de deux ans réparties dorénavant en une phase de formation policière théorique et pratique de 1350 heures, subdivisée en 9 modules, effectuée à l'Ecole de Police et en une phase d'initiation pratique dans les unités de Police en deuxième année. Lors de cette deuxième phase, les fonctionnaires-stagiaires évoluent pendant trois périodes de quatre mois en unités de police administrative et judiciaire, leur permettant d'apprendre le métier de policier sur le terrain en développant leurs compétences pratiques aussi bien au sein de commissariats à trois et à deux roulements ainsi qu'au sein du Service de Police Judiciaire et ce sous la supervision et l'accompagnement de tuteurs spécialement formés.

L'esprit de cohésion a été et restera toujours un des piliers de la formation professionnelle des futurs policiers.

Luxembourg, le 29 mars 2023

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX